Année universitaire
Academic Year
2026/2027

Convention de stage
dans un organisme public ou privé à l'étranger
pour un étudiant en formation à Nantes Université
Internship agreement #
for a student enrolled at Nantes University
undertaking an internship within a public or private organisation abroad

Vu la législation française notamment en matière du code de l'éducation, du code de la sécurité sociale et du code du travail ;
Having regard to French legislation, in particular the Education Code, the Social Security Code and the Labour Code;

Vu la législation en vigueur dans le pays d'accueil du stage notamment en matière du code de la santé, du code du travail et du code pénal ;
Having regard to the legislation in force in the host country of the internship, in particular its Public Health Code, Labour Code and Criminal Code;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;
Having regard to the Intellectual Property Code;

Vu le règlement intérieur de Nantes Université ;
Having regard to internal regulations of Nantes Université ;

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots « stagiaire », « enseignant référent », « tuteur de stage », « représentant légal », « étudiant » et tout autre terme sont utilisés au masculin. / Note: For ease of reading, the terms "Intern", "Academic advisor", "Internship advisor", "Legal Representative", "Student" and all other words are used throughout this document, regardless of gender.

La présente convention règle les rapports entre / *This agreement governs the relationship between* :

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT / THE EDUCATIONAL INSTITUTION

Nom / *Name* : Nantes Université

Adresse / *Address* : 1 quai de Tourville

Code postal/*Zip code* : 44000 Ville/*City* : Nantes Pays/*Country* : France

N° de Siret : 130 029 747 00016

Code APE : 85.42Z

Représenté par sa Présidente / *Represented by its President*, Madame Carine Bernault,

et par délégation / *or by delegation :*Jérôme KROP

Qualité du représentant / *Title of representative* : Directeur

Composante - Faculty / UFR - Department : UFR Lettres et Langages

Adresse (si différente de celle de l'établissement) / Address if different from the main institution : Chemin de la censive du tertre

Code postal/*Zip code* : 44312 Ville/*City* : NANTES Pays/*Country* : France

Téléphone / *Phone* : 02.53.52.22.02

Courriel du représentant / *Email of the representative* : Secretariat.Ufr-Lettres-Et-Langages@univ-nantes.fr

Ci-après dénommé « Établissement d'enseignement » / *Called hereafter « Educational institution »*

L'ORGANISME D'ACCUEIL / THE HOST ORGANISATION

Nom / *Name* : ……..

Adresse du siège social / *Headquarters' address* : ……

Code postal / *Zip code* : …… Ville / City : …….. Pays[1] / *Country*[1] : ……

N° Siret (si applicable/ *if applicable*) : ……

Code APE (si applicable/ *if applicable*) : ……

N° DUNS ou enregistrement local (si applicable) / *DUNS or local registration number (if applicable*) : ……..

Représenté par / *Represented by* : ……

Qualité du représentant / *Title* : ……

Téléphone / Phone : ……

Courriel du représentant / *Email of the representative* : ……

Service dans lequel le stage sera effectué / *Internship department* : ……

Adresse (si différente de celle de l'organisme) / *Address (if different)* : ……

Code postal / *Zip code* : . Ville / City : ……. Pays[1] / *Country*[1] : ……

Ci-après dénommé « Organisme d'accueil » / *Hereafter called « Host organisation »*

et, / *and,*

LE STAGIAIRE / THE INTERN

Nom / *Last name* : ……

Prénom / *First name* : ……

Date de naissance / *Date of birth* : ……

Numéro étudiant / *Student number* : ……..

Adresse / *Address* : ……

Code postal / *Zip code* : ……. Ville / City : …….. Pays / *Country* : ……

Téléphone / *Phone* : ……

Courriel / *Email* : ……

Intitulé de la formation ou cursus / *Degree prepared* : ……

Niveau d'études / *Level of study :* Licence / *1st cycle* – Master / *2nd cycle* – Doctorat / *3rd cycle*

Nombre d'heures de formation annuel / *Annual training hours* : 200+

Caisse d'assurance maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile de l'étudiant sauf exception) / *Health insurance company to be contacted in the event of an accident (based on the student's place of residence, unless otherwise specified)*:

……..

Contact en cas d'urgence (Nom, téléphone et mail) / *Emergency contact (Name, phone, email)* :

……

……

……

Le Stagiaire certifie être couvert pendant toute la durée du stage par une assurance responsabilité civile internationale, une assurance accident du travail, une assurance rapatriement et une assurance santé internationale (Article 6). À défaut, ou en cas d'insuffisance de couverture, Nantes Université ne saurait être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit survenus à l'occasion du stage, la responsabilité incombant exclusivement au Stagiaire. / *The Intern certifies that for the entire duration of the internship, he is covered by international civil liability insurance, occupational accident insurance,*

repatriation insurance, and international health insurance (Article 6). Failing such coverage, or in the event of insufficient coverage, Nantes Université shall not be held liable for any damages of any kind arising in connection with the internship, such liability resting exclusively with the Intern.

Assurance responsabilité civile internationale du Stagiaire / *Intern international civil liability insurance :*
Nom de l'assureur / *Insurance company* : ……
Numéro de contrat / *Policy number* : ……
Période de validité / *Validity term* : ……

Assurance rapatriement du Stagiaire / *Intern repatriation insurance :*
Nom de l'assureur / *Insurance company* : ……
Numéro de contrat / *Policy number* : ……
Période de validité / *Validity term* : ……

Ci-après dénommé « Stagiaire » / *Called hereafter « Intern »*

Cette convention définit les conditions et règles applicables au stage / *This agreement sets out the terms and conditions applicable to the internship* :

MODALITES DU STAGE / INTERNSHIP TERMS

DUREE DU STAGE / INTERNSHIP PERIOD

Dates / *Dates* : du / *from* …. / … / ……. au / *to* …. / … / ……

Stage obligatoire / *Required internship to graduate :* Oui-*Yes* / Non-*No*

La réglementation applicable pour le stage est celle / *The internship shall be governed by the law[2] of* : de la France / du pays de l'Organisme d'accueil / *France / Hosting country*

N.B. : Si le siège social de l'Organisme d'accueil est situé en France ou si l'Organisme d'accueil est une ambassade ou un consulat français, les règles du droit français s'appliquent. / *If the registered office of the Host organisation is located in France, or if the Host organisation is a French embassy or consulate, French law shall apply.*

La durée hebdomadaire de présence du Stagiaire dans l'Organisme d'accueil sera de / *Weekly working time in the Host organisation shall be* 35 heures sur la base d'un / *on a* Temps plein - *Full-time basis /* Temps partiel - *Part-time basis*.

La durée totale de présence effective dans l'Organisme d'accueil s'élève donc à …. heure(s), soit une durée de …. mois …. jour(s) …. heure(s) / *The total effective presence durtation within the Host organisation is …. hours, which is equivalent to …. month(s) …. day(s) and …. hour(s).*

Si le Stagiaire doit être présent dans l'Organisme d'accueil la nuit, le dimanche, un jour férié ou en travail à distance, préciser les cas particuliers / *If the Intern is required to work at night, on Sundays, public holidays or remotely, specific arrangements must be detailed* :

Nombre de jours de congés autorisés / ou modalités des congés et autorisations d'absence durant le stage / *Number of leave days or authorised absences* :

Interruption prévue / *Planned interruption* :

OBJET DU STAGE / INTERNSHIP PURPOSE

L'objet du stage est d'acquérir ou de développer les compétences suivantes / *The purpose of the internship is to acquire or develop the following competencies* :

Par la réalisation des activités décrites ci-après / *Through the performance of the following activities* :

……
……
……
……

EVALUATION DU STAGE / INTERNSHIP ASSESSMENT

Le stage fera l'objet d'une évaluation par l'Organisme d'accueil / *The internship shall be evaluated by the Host organisation*.

Modalités d'évaluation pédagogique (rapport, oral, etc.) / *Academic assessment methods (report, oral presentation, etc.)*:
……

Nombre d'ECTS (le cas échéant) / *Number of ECTS credits (where applicable)* :
……

MONTANT DE LA GRATIFICATION / INTERNSHIP ALLOWANCE

Le Stagiaire percevra une gratification de stage pour un montant de / *The Intern shall receive an internship allowance in the amount of* ….. € par heure ou par mois. / *per hour or per month,*

selon les modalités de versement suivantes / *according to the following payment terms* :
……..

Le versement de cette gratification est conditionné à l'assiduité du Stagiaire. Son montant est déterminé au prorata du temps de présence effective, tel que constaté par l'attestation de présence, établie mensuellement et signée conjointement par le Stagiaire et le tuteur de l'Organisme d'accueil. Un modèle de ladite attestation est annexé à la présente convention. / *The payment of this allowance shall be contingent upon the intern's regular attendance. Its amount shall be calculated on a pro rata basis, in accordance with the intern's actual period of presence, as certified by a monthly attendance certificate jointly signed by the intern and the supervisor of the Host organisation. A template of the certificate is annexed to this agreement*.

Avantages accordés en sus de l'Article 5 : / *Additional benefits beyond Article 5* : ……

Si la règlementation française ne s'applique pas, l'Organisme d'accueil fournit une protection maladie au Stagiaire, en vertu du droit local : / *If French law does not apply, the Host organisation shall provide health coverage under local law*: Oui/Non

ENCADREMENT DU STAGIAIRE / INTERN SUPERVISION

PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT / BY THE EDUCATIONAL INSTITUTION

Nom et prénom de l'enseignant référent / *Name of Academic advisor*[3] : ……..

Téléphone / *Phone* : ……..

Courriel / *Email* : ……...

Modalités d'encadrement spécifiques / *Specific supervision arrangements* : ……..

PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL / BY THE HOST ORGANISATION

Nom et prénom du tuteur de stage / *Name of Internship advisor*[4] : ……..

Fonction / *Title* : ……

Téléphone / *Phone* : ……..

Courriel / *Email* : ……...

Modalités d'accueil et d'encadrement spécifiques : / *Specific supervision and hosting arrangements* :
……..

Information du pays dans lequel le stage est réalisé : / *Information concerning the host country* :

Les conditions d'entrée et de séjour dans le pays d'accueil, l'avertissement sur la sécurité, les conditions particulières liées au statut des personnes y travaillant, les assurances complémentaires et autres conditions spécifiques sont disponibles sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en France, à l'adresse suivante : / *Entry and residence conditions, security advisories, specific employment conditions, supplementary insurance requirements and other relevant information are available on the website of the French Ministry for Europe and Foreign Affairs* : www.diplomatie.gouv.fr

Dans certaines situations d'urgence, comme des crises sanitaires ou sécuritaires, des limitations de déplacements peuvent également être préconisées par le ministère de l'Intérieur ou les autorités locales. / *In emergency situations (health or security crises), travel restrictions may be recommended by French or local authorities*.

En signant la convention de stage, les parties s'engagent à se tenir informées et à respecter toutes les recommandations du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en France, du ministère de l'Intérieur ou des autorités locales du pays dans lequel se déroule le stage. Le Stagiaire doit respecter la législation applicable dans le pays d'accueil et ne peut réaliser, hors du territoire français, des missions sensibles dont l'exécution est interdite à l'étranger. / *By signing this Agreement, the Parties undertake to comply with all applicable recommendations from the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the Host country Ministry of Internal Affairs and local authorities. The Intern must comply with the legislation applicable in the host country and may not carry out, outside French territory, sensitive assignments whose performance abroad is prohibited.*

Le Stagiaire doit évaluer le coût du séjour pour la durée totale du stage compte-tenu des transports, du logement, du coût de la vie ou des coûts de santé sur place, du rapatriement notamment en l'absence de gratification ou équivalent. Tous les frais induits par la réalisation du stage à l'étranger sont à la charge du Stagiaire sauf dispositions contraires prévues dans les modalités du stage et d'encadrement sus décrites. / *The Intern shall assess the total cost of the stay (transport, accommodation, living expenses, healthcare, repatriation), particularly in the absence of remuneration. All expenses related to the internship abroad shall be borne by the Intern unless otherwise specified.*

L'ambassade ou le consulat de France assurent la défense et la protection de ses ressortissants. Il est vivement conseillé au Stagiaire de s'inscrire au registre des français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche volontaire est gratuite, elle permet au consulat d'avoir connaissance de la présence du Stagiaire sur le territoire. Le ministère des Affaires étrangères a également mis en place le portail internet Ariane. Le Stagiaire s'engage à y déclarer gratuitement ses déplacements, ses coordonnées à l'étranger et désigner un référent en France dans les cas où il conviendrait de lui porter assistance. Ces recommandations sont faites par le service de sécurité diplomatique et le centre de crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères afin de garantir les meilleures conditions de sécurité et de séjour aux Stagiaires. / *The Embassy or the Consulate of France shall ensure the protection and safeguarding of its nationals. The Intern is strongly advised to subscribe to the Register of French Nationals residing outside France and to apply for a consular card. This voluntary process is free of charge and enables the consulate to be informed of the Intern's presence within the territory. The Ministry of Foreign Affairs has also established the online portal "Ariane." The Intern undertakes to declare, free of charge, their travel, contact details abroad, and to designate a contact person in France in case assistance may be required. These recommendations are issued by the Diplomatic Security Service and the Crisis and Support Centre of the Ministry of Foreign Affairs in order to ensure the best possible conditions of safety and stay for interns.*

Tout stage effectué à l'étranger est soumis à l'accord préalable et express de Nantes Université. / *Internships abroad require the prior express approval of Nantes Université.* À ce titre / *Especially* :

- Aucun stage ne peut être accordé ni maintenu dans une zone classée rouge ou orange ; / *No internship shall take place in a country or area classified as "red or orange zone"* ;
- Tout stage prévu à l'étranger doit faire l'objet d'une validation préalable par la DEI de Nantes Université et peut faire l'objet d'une aide financière dans le cadre d'une mobilité de stage via la plateforme Mobility Online ; / *International internships require prior validation by the International Office of Nantes University, and can be part of a financial mobility support through the Mobility Online platform* ;
- Un stage à l'étranger ne peut être validé par Nantes Université que si le Stagiaire justifie d'une assurance responsabilité civile internationale et une assurance rapatriement en cours de validité et s'inscrit, avant son départ, sur le portail Ariane. / *The Intern must hold a valid international civil liability insurance, a valid repatriation insurance and register on the Ariane portal before departure* : fildariane.diplomatie.gouv.fr.

Les équipes du Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) et de la Direction Europe et International (DEI) de Nantes Université accompagnent le Stagiaire lors de sa préparation et tout au long de son stage à l'étranger. Concernant le risque sanitaire encouru dans certains pays, le Stagiaire doit au préalable évaluer les mesures de prévention à prendre avec le Service de Santé Etudiant (SSE) de Nantes Université. Les informations et contacts sont disponibles sur le site internet de Nantes Université : / *The teams of the University Information and Guidance Service (SUIO) and the Europe and International Office (DEI) of Nantes Université shall assist the Intern in the preparation of, and throughout, their placement abroad. Concerning potential health risks in certain countries, the Intern shall, prior to the Internship, assess the necessary preventive measures to apply with the Student Health Service (SSE) of Nantes University. Relevant information and contact details are available on the official website of Nantes Université :* www.univ-nantes.fr/international

Par la signature de la présente convention, les Parties reconnaissent avoir dûment pris connaissance des conditions générales du stage en annexe, en comprendre la portée et les accepter pleinement et sans réserve. / *By signing this Agreement, the Parties acknowledge having duly taken note of the general conditions governing the internship, as set out in the annex, declare that they fully understand their scope, and accept them unconditionally and without reservation.*

Le commencement du stage est subordonné à la signature préalable de la convention de stage par toutes les parties ainsi qu'à la communication, par le stagiaire, des attestations d'assurance nécessaires aux différentes parties concernées. / *The commencement of the internship is subject to the prior signature of the internship agreement by all parties and to the submission by the intern of the required insurance certificates to the relevant parties.*

Date / *Date* ……..

SIGNATURES (Visa et tampon / *Signature and stamp*) Le visa électronique vaut pour signature./ *Electronic approval constitutes a signature.*	
Le Stagiaire / The Intern (ou par son représentant légal pour un Stagiaire mineur) *(or its legal representative for minor Intern)*	
POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ***FOR THE EDUCATIONAL INSTITUTION*** Le représentant ou par délégation *The representative or by delegation* Jérôme KROP Directeur de l'UFR Lettres et langages	L'enseignant référent du Stagiaire *The Academic advisor of the intern*
POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL ***FOR THE HOST ORGANISATION*** Le représentant ou par délégation *The representative or by delegation*	Le tuteur du Stagiaire *The internship advisor*

Nos étudiants d'aujourd'hui sont vos collaborateurs de demain. En signant cette convention vous contribuez activement à enrichir leurs compétences. Poursuivez votre soutien : fléchez votre taxe d'apprentissage vers nos formations sur la plateforme SOLTéA. / Today's students are your collaborators of tomorrow. By signing this Agreement, you actively contribute to the development of their professional skills and experience. You may further support our programmes by allocating your apprenticeship tax to our training programmes through the SOLTéA platform.

Information importante / *Important information*

La responsabilité sociale est aujourd'hui l'une des priorités de Nantes Université. Dans ce cadre, notre établissement est particulièrement attentif à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à la promotion de la parité femme-homme. Depuis 2021 une cellule de veille sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles a été mise en place afin de recevoir le signalement de tout étudiant victime de telles situations à Nantes Université ou sur son lieu de stage professionnel. Nous comptons sur vous pour être particulièrement attentif à ces situations et pour nous informer de tous faits susceptibles d'en relever. Pour entrer en contact avec la cellule de veille : ecoute-signalement@univ-nantes.fr / *Social responsibility is one of the key priorities of Nantes Université. In this context, the University is particularly committed to combating discrimination and gender-based and sexual violence, as well as promoting gender equality. Since 2021, a monitoring and reporting unit dedicated to discrimination and gender-based and sexual violence has been established to receive reports from any student who may experience such situations at Nantes Université or at their internship placement. We rely on our partners to remain particularly vigilant regarding such situations and to inform us of any circumstances that may fall within this scope. To contact the reporting and support unit, please write to: ecoute-signalement@univ-nantes.fr*

CONDITIONS GENERALES DU STAGE / GENERAL CONDITIONS OF THE INTERNSHIP

Article 1 – Objet de la convention / Purpose

La présente convention règle les rapports entre l'Organisme d'accueil, l'Établissement d'enseignement et le Stagiaire. / *This Agreement governs the Host organisation's relationship with the educational institution and the intern.*

Cette convention n'est pas un contrat de travail. / *The present agreement is not a work contract.*

Article 2 - Objectif du stage / Internship objectives

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle il acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le Stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'Établissement d'enseignement et approuvées par l'Organisme d'accueil. Le programme est établi par l'Établissement d'enseignement et l'Organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée. / *The internship is a temporary period of work in a professional environment, where the student will acquire professional skills and put into practice the knowledge gained from his education in view of earning a diploma or certificate, and facilitating his professional integration. The intern will be given one or more tasks, in conformance with the educational plan established by the educational institution and approved by the Host organisation. The educational institution and the Host organisation will establish the schedule based on the general training program being offered.*

Le Stagiaire ne peut être accueilli pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un emploi permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'Organisme d'accueil ou pour occuper un emploi saisonnier. / *The Intern shall not be engaged to replace an employee or staff member in the event of absence, suspension of employment contract, or dismissal; to perform a regular task corresponding to a permanent position; to address a temporary increase in the Host organisation's activity; or to occupy a seasonal position.*

Si le stage se déroule sur un poste précédemment occupé par un Stagiaire, l'Organisme d'accueil atteste par la signature de la présente avoir respecté un délai de carence égal au tiers de la durée du stage précédent, sauf à ce que ce dernier ait été interrompu prématurément à l'initiative du Stagiaire. / *When the internship is carried out in a position previously held by another Intern, the Host organisation certifies, by signing this agreement, that it has complied with a waiting period equal to one third of the duration of the previous internship, unless the previous internship was terminated prematurely at the initiative of the Intern.*

Le stage est intégré au cursus de formation : sa finalité et ses modalités sont définies dans les caractéristiques pédagogiques de la formation et il fait l'objet d'une restitution de la part du Stagiaire donnant lieu à évaluation de la part de l'Établissement d'enseignement et à attribution de crédits européens, le cas échant. / *The internship is part of the academic curriculum: its purpose and modalities are defined within the training programme, and the internship is subject to a report or presentation by the Intern, assessed by the Educational institution and, where applicable, grants European credits.*

Le cursus de formation doit comprendre un volume pédagogique de formation dans l'Établissement d'enseignement de minimum 200 heures comportant un minimum de 50 heures dispensées en présence des étudiants par année d'enseignement. / *The curriculum shall include a minimum of 200 hours of training, including at least 50 hours of face-to-face training within an academic year.*

Sauf dispositions d'ordre public contraires, le stage est réalisé en présentiel dans le strict respect des dispositions d'hygiène, de sécurité et de santé applicables à l'Organisme d'accueil. / *Unless otherwise required by mandatory public policy provisions, the internship shall be carried out in person respecting the health, safety, and hygiene regulations applicable within the Host organisation.*

Si une partie du stage est réalisée à distance, il aura été vérifié à la diligence de l'enseignant référent, que l'exercice s'y prête et que les parties s'entendent sur les outils à utiliser. / *When part of the internship is carried out remotely, the Academic Advisor shall have verified that the duties are suitable for remote work and that the parties agree on the tools to be used.*

Les périodes de stage effectuées à distance et sur le site de l'Organisme d'accueil sont décomptées au même titre pour le calcul de la durée totale du stage. / *Periods of remote work and periods at the Host organisation shall be counted equally for the calculation of the internship total duration.*

L'objet du stage est d'acquérir ou de développer les compétences décrites dans les modalités du stage en réalisant les activités qui y sont listées. / *The purpose of the internship is to acquire or develop the competencies described in the internship framework by carrying out the listed activities.*

Article 3 - Durée et modalités de déroulement du stage / *Internship duration and conditions*

La durée du stage doit être inférieure à six mois au sein d'un même Organisme d'accueil, renouvellements compris, par année d'enseignement. Une exception peut être accordée en fonction du parcours pédagogique de la formation ou dans le cadre d'un Erasmus+. / *The duration of the internship shall be between two and six months within the same Host organisation per academic year, including renewals. An exception may be granted depending on the training programme or within Erasmus+ status.*

Cette durée est calculée au prorata temporis de la présence du Stagiaire : chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est équivalente à un mois et chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutive ou non étant considérée comme équivalente à un jour. / *The duration is calculated prorata temporis based on the Intern's actual presence: any period of at least 22 days of presence, consecutive or not, is equivalent to one month; any period of at least 7 hours of presence, consecutive or not, is equivalent to one day.*

Les jours de congés et d'autorisations d'absence en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, ainsi que les congés et autorisations d'absence prévus dans la convention de stage, sont comptabilisés dans la durée totale du stage. / *Leave days and authorised absences in the event of pregnancy, paternity, or adoption, as well as leave and authorised absences agreed in this agreement, shall be included in the total duration of the internship.*

La présence du Stagiaire dans l'Organisme d'accueil suit les règles applicables aux salariés ou agents de l'organisme pour ce qui concerne les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de présence, le travail de nuit ainsi que le repos quotidien, hebdomadaire et les jours fériés. / *The Intern's presence within the Host organisation shall comply with the rules applicable to employees or staff members concerning maximum daily and weekly working time, night work, daily and weekly rest periods, and public holidays.*

Si la réglementation du pays de l'Organisme d'accueil s'applique, les conditions de travail du Stagiaire doivent au minimum respecter les

règles suivantes / *On top of the local legislation of the host country, the Intern's working conditions shall, at a minimum, comply with the following rules :*

- Le temps de travail moyen pour chaque période de sept jours ne doit pas dépasser 35/48 heures (heures supplémentaires comprises) ; / *The average working time for each seven-day period shall not exceed 48 hours, including overtime ;*
- Une pause pendant les heures de travail doit être accordée de minimum 20 minutes si le Stagiaire est en service pendant plus de 6 heures d'affilées ; */ A break of at least 20 minutes shall be granted when the Intern works more than six consecutive hours ;*
- Une période de repos quotidienne minimale doit être accordée de minimum 11 heures consécutives toutes les 24 heures ; */ A minimum daily rest of 11 consecutive hours shall be granted within each 24-hour period ;*
- Une période de repos hebdomadaire minimum doit être accordée de minimum 24 heures ininterrompues de repos journalier en plus des 11 heures pour chaque période de 7 jours ; */ A minimum weekly rest of 24 uninterrupted hours, in addition to the 11 hours of daily rest, shall be granted for each seven-day period;*
- En cas de travail de nuit, la durée moyenne de travail ne doit pas dépasser 8 heures par période de 24 heures. Le Stagiaire qui travaille de nuit ne doit pas effectuer de travaux pénibles ou dangereux pendant plus de 8 heures par période de 24 heures. Le Stagiaire a le droit à des évaluations médicales gratuites et, dans certaines circonstances, à être transféré au travail de jour. / *In case of night work, the average working time shall not exceed 8 hours per 24-hour period. The Intern performing night work shall not carry out hard or hazardous work for more than 8 hours within any 24-hour period. The Intern shall be entitled to free medical assessments and, in certain circumstances, to transfer to daytime work.*

Le Stagiaire est soumis aux mêmes conditions de travail que les salariés ou les agents de l'Organisme d'accueil en conformité avec le règlement intérieur. La période éventuelle effectuée à distance est organisée dans des conditions similaires du travail à distance des salariés ou agents. / *The Intern shall benefit from working conditions equivalent to those of employees or staff members of the Host organisation, in accordance with the Host organisation's internal rules and regulations. Any period carried out remotely shall be organised under similar conditions to those applied to employees.*

L'Organisme d'accueil fournit le matériel nécessaire pour le bon déroulement du stage. Lorsque le stage se déroule à distance, l'Organisme d'accueil veillera à ce que le Stagiaire dispose des moyens techniques adéquats à la réalisation du stage. / *The Host organisation shall provide all necessary equipment for the internship to run smoothly. When the internship is carried out remotely, the Host organisation shall ensure that the Intern has adequate technical resources to complete the work.*

Toute modification substantielle des conditions de travail, des dates et/ou des horaires du stage donne lieu à un avenant à la présente convention (Modification de l'amplitude horaire quotidienne ou hebdomadaire, travail effectué hors horaires de bureau, de nuit ou le week-end...). Un modèle de l'avenant est annexé à la présente convention. / *Any substantial modification of the working conditions, dates and/or schedule of the internship (including changes to daily or weekly working hours, work performed outside normal office hours, at night, or during weekends) shall be included in an amendment to this agreement. A template of the addendum is annexed to this Agreement.*

La durée du stage et la réglementation applicable sont décrites dans les modalités du stage. / *The duration of the internship and the applicable regulations are set out in the internship terms.*

Article 4 - Suivi, encadrement et protection du Stagiaire / *Intern hosting and supervision*

Le Stagiaire fait l'objet d'un double encadrement, par un enseignant référent de l'Établissement d'enseignement d'une part, et par un tuteur de l'Organisme d'accueil d'autre part. / *The Intern will be supervised by an academic advisor of the Educational institution, as well as by the internship advisor of the Host organisation.*

Le tuteur est chargé d'assurer le suivi du Stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux objectifs pédagogiques du stage. / *The internship advisor appointed by the Host organisation in this Agreement shall be responsible for supervising the intern and ensuring optimal conditions for the execution of the internship in accordance with the specified educational requirements.*

L'enseignant référent est tenu de s'assurer auprès du tuteur et du Stagiaire à plusieurs reprises durant le stage de son bon déroulement et de proposer à l'Organisme d'accueil, le cas échéant, une redéfinition d'une ou des missions pouvant être accomplies. / *The Academic advisor shall be required to verify, on several occasions throughout the internship period, that the placement is successful and, if needed, to propose to the Host organisation some assignments adjustment.*

Pour s'assurer de la qualité du suivi du Stagiaire, un enseignant référent suit simultanément 24 stagiaires au maximum et un tuteur supervise simultanément 3 stagiaires au maximum. / *In order to ensure the quality of supervision provided to the Intern, the Academic advisor may oversee no more than 24 interns simultaneously, and the Internship advisor may supervise no more than 3 interns simultaneously.*

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le Stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant référent et de l'Établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite. */ Any difficulty arising in the performance or progress of the internship, whether identified by the Intern or by the Internship advisor, shall be brought to the attention of the Academic advisor and the Educational institution in order to be resolved as soon as possible.*

Le tuteur et l'enseignant référent garantissent au Stagiaire des conditions de réalisation de stage conformes à la réglementation du travail, et veillent notamment à la sécurité du Stagiaire et à ce qu'aucune discrimination de quelque sorte ne soit exercée à l'encontre du Stagiaire. Le tuteur et l'enseignant référent veillent à prévenir toute mesure vexatoire, de harcèlement, ou violence sexuelle ou sexiste qui pourrait être exercée à l'encontre du Stagiaire. / *The Internship advisor and the Academic advisor shall guarantee internship conditions that comply with applicable labor regulations and shall, in particular, ensure that no discrimination of any kind is set against the Intern. The Internship advisor and the Academic advisor shall also take all necessary measures to prevent any humiliating treatment, harassment, or sexual or gender-based violence that may be directed against the Intern.*

Si le Stagiaire est victime de telles mesures ou violences, il doit contacter son tuteur, son enseignant référent ou le SUMPPS. Il peut aussi saisir sans délai la cellule d'écoute et de signalement contre les actes de violence, les discriminations et le harcèlement moral et sexuel à Nantes Université : ecoute-signalement@univ-nantes.fr, téléphone : 08 00 71 12 60. Le tuteur ou l'enseignant référent contacte sans délai le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) afin de garantir l'accès du Stagiaire à un personnel de santé, et établit un signalement au service de scolarité de la composante et à la Direction de la Formation et des

Réussites Universitaires (DFRU), qui prennent de façon coordonnée les mesures de protection du Stagiaire. / *Should the Intern be subjected to such measures or acts of violence, the Intern must contact the Internship advisor, Academic advisor, or the University Service for Preventive Medicine and Health Promotion (SUMPPS). The Intern may also immediately refer the matter to the dedicated reporting and support unit for acts of violence, discrimination, and moral or sexual harassment at Nantes Université (ecoute-signalement@univ-nantes.fr; telephone: +33 800 711 260). The Internship advisor or the academic Advisor shall immediately contact the University Health Service (SUMPPS) to ensure the Intern's access to healthcare professionals and shall file a report with the relevant academic administrative department and the Academic Affairs and Student Success Department (DFRU), which shall coordinate the implementation of appropriate protective measures for the Intern.*

Article 5 - Gratification et avantages / *Allowance and benefits*

Gratification si la réglementation française s'applique (sauf COM - Nouvelle-Calédonie, Polynésie, ST Pierre, St Barthélémy, St Martin, Wallis et Futuna : application de la réglementation de la collectivité) / Where French Law Applies (Except in the French Overseas Collectivities – New Caledonia, French Polynesia, Saint Pierre and Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin, Wallis and Futuna – where the applicable local regulations shall govern)

Lorsque la durée du stage au sein de l'Organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou cumulatifs au cours d'une même année universitaire, période à distance incluse, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification. Son montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, est égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux. En 2026, le montant minimal s'élève à 4,50 € / heure de présence effective. Ce montant peut évoluer en cours de stage lorsque le plafond horaire de la sécurité sociale est modifié. / *Where the duration of the internship within the Host organisation exceeds two consecutive or cumulative months during the same academic year, including any remote period, the internship shall grant an allowance. The amount shall be determined according to the Host organisation's collective agreement or extended professional agreement or, shall be equal to 15% of the hourly rate of the French social security system, as defined by Article L.241-3 of the French Social Security Code. The collective agreement or professional agreement may state a higher rate. In 2026, the minimum amount is €4.50 per hour of actual presence. This amount may be adjusted during the internship period in the event of a modification to the hourly social security rate.*

En matière de gratification, le calcul de la durée du stage s'opère en fonction du temps de présence effective de l'étudiant dans l'Organisme d'accueil. Pour rappel : 7 heures de présence, consécutives ou non, correspondent à un jour ; 22 jours de présence, consécutifs ou non, correspondent à un mois. / *For the purposes of calculating the allowance, the duration of the internship shall be assessed on the basis of the Intern's actual time of presence within the Host organisation: any period of at least 7 hours of presence, consecutive or not, is equivalent to one day ; any period of at least 22 days of presence, consecutive or not, is equivalent to one month.*

En France, la gratification est donc obligatoire dès lors que l'étudiant est présent dans l'Organisme d'accueil plus de 308 heures. / *In France, the allowance becomes mandatory when the Intern's presence within the Host organisation exceeds 308 hours*.

S'il s'agit d'une obligation pour le calcul de la durée totale du stage, l'Organisme d'accueil n'a qu'une faculté pour intégrer les périodes de congés ou les autorisations d'absence prévues à la convention, au calcul du montant de la gratification, sous réserve du versement de cotisations sociales. / *While the calculation of the total internship duration must include all periods, the Host organisation may, at its discretion, include periods of leave or authorised absences in the calculation of the allowance amount, subject to the payment of French social security contributions.*

Sauf pour les organismes d'accueil de droit public, une gratification d'un montant supérieur peut être accordée. Par ailleurs, tout Organisme d'accueil peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois. / *Except in public-sector Host organisations, a higher allowance may be granted. In addition, any Host organisation may decide to pay an allowance for internships of a duration equal to or less than 2 months.*

La gratification est versée mensuellement et est due à compter du premier jour du premier mois de la période de stage. Elle est calculée en fonction du nombre d'heures réellement effectuées. / *The allowance shall be paid on a monthly basis and shall be due from the first day of the first month of the internship period. Its calculation depends on the number of hours completed.*

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par l'administration ou l'établissement public d'accueil au cours de la période concernée. La gratification est due au Stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés par le Stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport. / *When the Host organisation is a public entity, the allowance cannot be combined with any remuneration paid by a public administration or public institution during the same period. The allowance shall be paid to the Intern without prejudice to any reimbursement of expenses incurred by the Intern for the purposes of the internship and to any benefits granted in respect of meals, accommodation, or transportation.*

Le montant de la gratification et les modalités de versement sont décrits dans les modalités du stage. / *The amount of the allowance and the payment terms are set out in the internship terms and conditions.*

Gratification si la réglementation du pays de l'Organisme d'accueil s'applique / Internship allowance when the law of the host country applies.

L'Organisme d'accueil n'a aucune obligation de gratification. Les règles de gratification ou de rémunération relèvent du droit local./ *The Host organisation shall have no mandatory obligation to pay an allowance. The rules governing any allowance or remuneration shall be subject to applicable local law.*

Pour les stages à temps partiel, l'obligation de rémunération est définie conformément au principe ci-dessus et proratisée en fonction des heures de travail. / *For part-time internships, any obligation to provide remuneration shall be determined in accordance with the principles set above and shall be prorated based on the number of worked hours*.

Important : Si une gratification est supérieure au montant légal français, le Stagiaire perd le bénéfice de l'assurance accident du travail et maladies professionnelles de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en France. Les règles applicables à la protection sociale sont stipulées dans l'article 6 de la présente convention. */ When the allowance exceeds the French minimum amount, the Intern shall no longer be eligible for accident and disease insurance coverage by the French Primary Health Insurance Fund (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). The applicable social protection provisions are defined in Article 6 of this Agreement.*

Avantages pour un Organisme d'accueil de droit privé, si la réglementation française s'applique / Benefits applicable when the Host organisation is a private entity and French law applies :

(Sauf en cas de règles particulières qui peuvent être applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) / *(Except when specific rules may apply in certain French overseas territories)*

Le Stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés. / *The Intern shall benefit from the protections and rights provided for under Articles L.1121-1, L.1152-1 and L.1153-1 of the French Labour Code under the same conditions as employees.*

Le Stagiaire peut avoir accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L. 3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'Organisme d'accueil. Il peut bénéficier également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du même code. Le Stagiaire devra transmettre à l'Organisme d'accueil un justificatif d'abonnement afin de bénéficier de cette prise en charge, fixée au minimum à 50% du coût de l'abonnement. Lorsque la durée de présence du Stagiaire est inférieure à 50% de la durée légale de travail, cette prise en charge peut être réduite proportionnellement./ *The Intern may have access to the company cafeteria or meal vouchers provided for under Article L.3262-1 of the French Labour Code, under the same conditions as employees of the Host organisation. The Intern shall submit proof of subscription to the Host organisation in order to benefit from this reimbursement, set at a minimum of 50% of the cost of the subscription. If the Intern's period of presence is less than 50% of the statutory working time, the reimbursement may be reduced on a pro-rata basis.*

Le Stagiaire peut avoir accès aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L. 2312-78 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés. / *The Intern may have access to the social and cultural activities referred to in Article L.2312-78 of the French Labour Code under the same conditions as employees.*

Le Stagiaire accueilli dans un organisme de droit privé et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur. / *An Intern hosted by a private entity who performs assignments in this capacity shall be entitled to reimbursement of temporary travel expenses in accordance with the applicable regulations.*

Avantages pour un Organisme d'accueil de droit public, si la réglementation française s'applique / Benefits applicable when the Host organisation is a public entity and French law applies :

(Sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) / *(Except when specific rules may apply in certain French overseas territories)*

Les trajets effectués par le Stagiaire d'un organisme de droit public entre son domicile lors du stage et son lieu de stage doivent être pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010, instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (modifié par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail). Le Stagiaire devra transmettre à l'Organisme d'accueil un justificatif d'abonnement afin de bénéficier de cette prise en charge, fixée à 75% du coût de l'abonnement. Lorsque la durée de présence du Stagiaire est inférieure à 50% de la durée légale de travail, cette prise en charge peut être réduite. / *Travel undertaken by an Intern hosted by a public entity between their residence during the internship and the internship location shall be partially reimbursed under the conditions set out in Decree No. 2010-676 of 21 June 2010, establishing partial reimbursement of subscription transport costs incurred by public employees commuting between their usual residence and their workplace, as amended by Decree No. 2023-812 of 21 August 2023, modifying the reimbursement rate. The Intern shall submit proof of subscription to the Host organisation in order to benefit from this reimbursement, set at 75% of the cost of the subscription. If the Intern's period of presence is less than 50% of the statutory working time, the reimbursement may be reduced.*

Le Stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie des dispositions réglementaires relatives aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents publics (texte de référence en visa de la présente convention, en fonction de la branche concernée au sein de l'Organisme d'accueil). / *An Intern hosted by a public entity who performs assignments in this capacity shall benefit from the regulatory provisions governing the reimbursement of expenses incurred for temporary travel by public employees, in accordance with the applicable regulations referenced in this agreement and depending on the relevant administrative branch of the Host organisation.*

Est considéré comme sa résidence administrative le lieu du stage indiqué dans la présente convention. / *For the purposes of these provisions, the administrative residence of the Intern is set to be the internship location indicated in this agreement.*

Autres avantages accordés et conditions / Other benefits and conditions

Tous les autres avantages accordés sont indiqués dans les modalités du stage de la présente convention. Sauf indication contraire dans les modalités du stage, les frais de voyage, de visa, de transport, d'hébergement et de nourriture sont à la charge du Stagiaire. / *Any additional benefits granted are specified in the internship terms and conditions of this Agreement. Unless otherwise stated therein, travel, visa, transportation, accommodation, and daily expenses shall be at the expenses of the Intern.*

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification et des avantages dû au Stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectuée. / *In case of suspension or termination of this Agreement, the allowance and any benefits due to the Intern shall be prorated according to the duration of the internship actually completed.*

Article 6 - Protection sociale – cotisations / *Social Welfare coverage framework*

Pendant la durée du stage, le Stagiaire bénéficie d'une protection maladie et accident dès lors qu'il est affilié au régime de sécurité sociale français et que le droit français s'applique. / *During the term of the Internship, the Intern shall benefit from health and accident insurance, if the Intern is affiliated to the French social security and the French law is applicable.*

Les références de sa caisse de rattachement sont indiquées dans la présente convention. Une attestation d'affiliation peut être demandée à tout moment par l'Organisme d'accueil ou l'Établissement d'enseignement. Elle doit être remise par le Stagiaire le premier jour du stage. / *The details of the Intern's social security fund is defined in this Agreement. Proof of affiliation may be requested at any time by the Host organisation or the Educational*

institution. The Intern shall submit it no later than the first day of the internship.

Le Stagiaire qui ne relève d'aucun régime avant son entrée en formation, doit vérifier qu'il bénéficie bien de la protection maladie universelle auprès de la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence. La charge des cotisations incombe au Stagiaire. / *An Intern not affiliated to any social security system prior to the cursus, must ensure he is covered under the universal health protection scheme with the social security fund linked to his place of residence. The Intern shall pay any applicable contributions.*

Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'Organisme d'accueil. / *For internship abroad, the following provisions shall apply, within local hosting country and the Host organisation applicable law.*

Dans la mesure où les pratiques des Caisses Primaires d'Assurance Maladie peuvent varier, pour les stages effectués à l'étranger, les modalités de prise en charge et de déclaration en cas d'accident doivent être vérifiées en amont du départ directement auprès de la Caisse de rattachement de l'étudiant. La France a des accords de sécurité sociale avec certains pays. Le Stagiaire vérifie ses conditions de couverture avant la conclusion de la présente convention. Il peut consulter les informations publiées sur le site www.cleiss.fr ou se renseigner auprès de sa caisse de rattachement. / *As the practices of the French Primary Health Insurance Funds may vary, in respect of internships carried out abroad, the conditions for reimbursement and the procedures applicable in the event of an accident must be verified prior to departure directly with the Intern's competent health insurance fund. As France has entered into social security agreements with several countries, the Intern shall verify the terms and scope of his coverage prior to entering into this Agreement. Information may be obtained from the website www.cleiss.fr or from the Intern's competent health insurance fund.*

6.1 – Protection Maladie du Stagiaire à l'étranger / *Health coverage for the Intern abroad*

Protection issue du régime de sécurité social français/ Coverage under the French social security system

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Suisse ou encore de tout autre Etat (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), le Stagiaire doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). / *For internships conducted in the European Economic Area (EEA) by nationals of a Member State of the European Union, or of Norway, Iceland, Liechtenstein or Switzerland, the Intern must apply for a European Health Insurance Card (CEAM). In the case of nationals of other States, this provision shall not apply to internships carried out in Denmark, Norway, Iceland, Liechtenstein or Switzerland ;*

- pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, le Stagiaire doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en université) ; / *For internships conducted in Québec by students of French nationality, the Intern must obtain form SE401Q (Form 104 for internships within a company; Form 106 for internships within a university) ;*

- dans tous les cas, le Stagiaire qui engage des frais de santé doit vérifier ses conditions de prise en charge. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé au Stagiaire de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'Organisme d'accueil si celui-ci fournit au Stagiaire une couverture maladie en vertu du droit local. Tous les frais inhérents aux frais et assurances complémentaires sont à la charge du Stagiaire, sauf stipulations contraires précisées dans les modalités du stage de la convention. / *In all cases, the Intern who has medical expenses may be reimbursed by the mutual insurance company serving as their student Social Security Agency, upon their return and upon presentation of receipts: reimbursement shall then be calculated on the basis of French healthcare rates. Significant differences may exist between the costs incurred and the French reimbursement rates. It is strongly advised that the Intern subscribe to an additional health insurance applicable in the host country and during the full duration of the internship. The Intern shall check first the potential Host organisation's extented guarantees.*

Protection sociale issue de l'Organisme d'accueil / Social protection provided by the Host organisation

L'Organisme d'accueil peut fournir une protection maladie au Stagiaire, en vertu du droit local. Cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français. / *The Host organisation may provide the Intern with health insurance coverage in accordance with the applicable local legislation. Such coverage shall be provided in addition to the continuation abroad of the Intern's rights under the French social security system.*

Si l'Organisme d'accueil ne fournit pas de protection maladie au Stagiaire, la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime de sécurité social français. / *When the Host organisation does not provide health insurance coverage, the Intern is protected by the continuation abroad of the rights granted under the French social security system.*

Les modalités du stage décrites dans la convention précisent la couverture de protection sociale. / *The social protection coverage is described in the internship arrangements in this agreement.*

Déclaration maladie / Declaration of illness

En cas de maladie contractée pendant le stage, le Stagiaire doit le signaler sans délai à son Organisme d'accueil, son service de scolarité, son enseignant référent, son tuteur et au service de santé des étudiants de Nantes Université. / *In the event of illness occurring during the internship, the Intern shall promptly inform the Host organisation, the administration of the Educational institution, the academic advisor, the internship advisor, and the Student Health Service of Nantes Université.*

En cas de fermeture administrative de l'Établissement d'enseignement, ce dernier en informe l'Organisme d'accueil afin qu'il puisse établir la déclaration en mentionnant l'Établissement d'enseignement en qualité d'employeur et l'adresser à la caisse primaire d'assurance maladie du Stagiaire avec copie à l'Établissement d'enseignement. / *In the event of an administrative closure of the Educational institution, the institution shall notify the Host organisation so that it may complete the required declaration, indicating the Educational institution as the employer, and submit such declaration to the Intern's Primary Health Insurance Fund (Caisse Primaire d'Assurance Maladie – CPAM), with a copy transmitted to the Educational institution.*

6.2 Protection Accident du Travail du Stagiaire à l'étranger / *Work accident coverage for Internship abroad*

Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture

accident de travail, le présent stage doit / *In order for the Intern to benefit from the provisions of French legislation relating to work accident coverage, the internship shall meet the following conditions*:

- être d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses / *the duration of the internship shall not exceed six months, including any extensions* ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil : une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit / *The internship shall not give remuneration entitling the Intern to work accident coverage under the legislation of the host country : an allowance or gratification may be granted provided that it does not exceed 15% of the maximum hourly amount of the French social security and subject to the prior approval of the Primary Health Insurance Fund regarding the continuation of rights* ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention / *the internship shall take place exclusively within the Host organisation signing the present agreement* ;
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité / *the internship shall take place exclusively in the host country specified in this agreement.*

Dans le cas où l'une seule des conditions prévues n'est pas remplie, l'Organisme d'accueil s'engage à couvrir le Stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires / *When one of the above conditions is not fulfilled, the Host organisation shall ensure that the Intern is covered against the risks of work accidents, commuting accidents and work diseases and shall carry out all necessary declarations*.

La couverture concerne les accidents survenus / *Coverage shall apply to accidents occurring* :

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage / *on the premises of the internship location and during the internship working hours*;
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du Stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage / *during the usual commute between the Intern's residence in the host country and the internship location ;*
- dans le cadre d'une mission confiée par l'Organisme d'accueil du Stagiaire et obligatoirement par ordre de mission / *during a mission assigned by the Host organisation and duly authorised by a mission order* ;
- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage) / *during the initial journey from the Intern's home to the residence established in the host country at the beginning of the internship ;*
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel (déplacement à la date de la fin de stage) / *during the final return journey from the residence established during the internship to the Intern's personal residence at the end of the internship.*

Dans tous les cas / *In all circumstances* :

- si le Stagiaire est victime d'un accident de travail durant le stage, l'Organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'Établissement d'enseignement / *when the Intern is the victim of an work accident during the internship, the Host organisation shall immediately inform the Educational institution ;*
- si le Stagiaire remplit des missions limitées en-dehors de l'Organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'Organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées / *when the Intern performs assignments outside the Host organisation or outside the host country, the Host organisation shall take all necessary measures to ensure that appropriate insurance coverage is provided.*

Les modalités de déclaration des accidents de travail doivent être vérifiées par le Stagiaire en amont du départ en stage auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de rattachement de l'étudiant / *The procedures relating to the declaration of work accidents should be verified by the Intern prior to departure for the internship with the Primary Health Insurance Fund (CPAM) to which the Intern is affiliated.*

Toutes les conditions applicables pour la protection maladie et accident du Stagiaire doivent être explicitement stipulées dans les modalités du stage de la présente convention. / *All the applicable terms and conditions for the health and work accident coverage of the Intern abroad shall be explicitely specified in the internship terms of this Agreement.*

Article 7 - Responsabilité civile et assurance / *Civil liability and insurance*

Le Stagiaire doit avoir obligatoirement souscrit, auprès de l'organisme d'assurance de son choix, une assurance couvrant sa responsabilité civile au titre des dommages qu'il pourrait causer aux personnes ou aux biens dans le cadre de son stage. / *The Intern shall obtain, from the insurance provider of his choice, insurance coverage for civil liability in respect of any damage that may be caused to persons or property during the internship*.

Les références de cette assurance sont indiquées dans la présente convention. Une attestation d'assurance responsabilité civile peut être demandée à tout moment par l'Organisme d'accueil ou l'Établissement d'enseignement. Le Stagiaire s'engage à remettre à l'Organisme d'accueil, au plus tard le premier jour du stage, une attestation de responsabilité civile en cours de validité et à notifier sans délai toute modification y afférente aux parties concernées. Le stage ne pourra débuter qu'après remise de cette attestation. / *The details of such insurance coverage are indicated in this Agreement. A certificate of civil liability insurance may be requested at any time by the Host organisation or the Educational institution. The intern shall provide the Host organisation, no later than the first day of the internship, a valid certificate of civil liability insurance and shall promptly notify the parties any insurance modification. The Internship shall not start until this certificate has been submitted.*

Pour tous les stages à l'étranger, le Stagiaire doit souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique…) et un contrat d'assurance individuel accident. À défaut, ou en cas d'insuffisance de couverture, Nantes Université ne saurait être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit survenus à l'occasion du stage, la responsabilité incombant exclusivement au Stagiaire. / *For all internships abroad, the Intern must subscribe to an assistance insurance policy (including medical repatriation and legal assistance) and to an individual accident insurance policy. Failing such coverage, or in the event of insufficient coverage, Nantes Université shall not be held liable for any damages of any kind arising in connection with the internship, such liability resting exclusively with the Intern.*

L'Organisme d'accueil déclare être garanti au titre de la responsabilité civile et de toute assurance permettant de couvrir les activités du Stagiaire (y compris l'utilisation d'un véhicule de service ou de

matériel pour les besoins du stage). A défaut, l'Organisme d'accueil assume la responsabilité des dommages causés aux tiers par le Stagiaire dans l'exercice des missions qui lui sont confiées. *The Host organisation declares that its civil liability insurance or any other insurance cover the activities performed by the Intern (including the use of a service vehicle or equipment for the purposes of the internship). Failing such coverage, the Host organisation shall assume responsibility for any damage caused to third parties by the Intern in the performance of the duties assigned*.

Lorsque dans le cadre de son stage, le Stagiaire utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule l'utilisation qu'il est amené à faire et le cas échéant s'acquitte de la prime afférente. / *When the Intern uses a personal vehicle or a vehicle loaned by a third party during the internship, the Intern shall inform the vehicle's insurance company accordingly and, where applicable, pay any additional premium required*.

En tant que de besoin, le Stagiaire informe son assureur du fait qu'il travaille à son domicile, précise le matériel personnel utilisé et le cas échéant, s'acquitte de la prime afférente. / *When necessary, the Intern shall inform the insurance company of any work performed from his residence, specify the personal equipment used and, where applicable, pay any additional premium*.

Selon le cadre du stage, le Stagiaire s'assurera d'être en règle avec les obligations tant sanitaires que règlementaires (notamment hygiène et sécurité) propres à l'activité ou au lieu du stage. / *The Intern shall ensure compliance with all applicable health, regulatory and safety obligations relevant to the activity or the internship location.*

Article 8 - Contrôle d'honorabilité / Background and Suitability Checks

Lorsque le stage est effectué au sein d'une structure accueillant des publics vulnérables, notamment des mineurs, des majeurs protégés, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, des dispositions spécifiques relatives au contrôle de l'honorabilité peuvent s'appliquer. / *Where the internship is carried out within an organisation working with vulnerable persons, including minors, protected adults, older persons or persons with disabilities, specific requirements relating to background and suitability checks may apply.*

Le Stagiaire est tenu de vérifier, préalablement au début du stage, s'il est soumis à cette obligation en vertu des lois et règlements applicables dans le pays d'accueil ou des exigences de l'organisme d'accueil. Lorsque la réglementation ou la structure d'accueil l'exige, le Stagiaire devra fournir une attestation d'honorabilité en cours de validité ou tout autre document approprié confirmant qu'il satisfait aux exigences applicables en matière d'honorabilité et d'intégrité. La plateforme du Gouvernement français peut être utilisée, si nécessaire: / *Prior to the commencement of his internship, the Intern shall verify whether he is subject to any such requirement under the applicable laws and regulations of the host country or under the requirements of the Host organisation. Where required by applicable law or by the Host Organisation, the Intern shall provide a valid certificate or other appropriate documentation confirming that he meets the applicable suitability and integrity requirements. The French government platform can be used if necessary:* https://portail-demande.honorabilite.social.gouv.fr.

Cette attestation devra être jointe à la présente convention de stage et, le cas échéant, renouvelée pendant la durée du stage lorsque sa validité arrive à échéance. / *When applicable, such certificate or documentation shall be attached to this internship agreement and, when required, renewed during the internship if its validity expires.*

La réalisation du stage est subordonnée à la production de l'attestation d'honorabilité lorsque celle-ci est requise. En l'absence de ce document, le stage ne pourra débuter ou se poursuivre tant que les conditions réglementaires d'exercice auprès du public concerné ne seront pas remplies. / *When such documentation is required, the commencement of the internship shall be conditional upon its submission. In the absence of the required documentation, the internship may not start or continue until the applicable legal, regulatory and institutional requirements relating to work with the relevant vulnerable population have been met.*

Article 9 - Accueil et aménagements pour un stagiaire en situation de handicap / *Support and reasonable accommodations for an Intern with disabilities*

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi que des politiques et procédures de l'organisme d'accueil en matière d'égalité des chances, de non-discrimination et d'accessibilité, l'organisme d'accueil prend les mesures appropriées afin de permettre au Stagiaire en situation de handicap d'effectuer son stage dans des conditions adaptées à sa situation, notamment en facilitant l'accessibilité du lieu de stage, du poste de travail et des missions qui lui sont confiées. / *In accordance with applicable laws, regulations and institutional policies relating to equal opportunities, non-discrimination and accessibility, the Host Organisation shall take appropriate measures to enable an Intern with a disability to undertake the internship under conditions adapted to individual circumstances, including facilitating accessibility to the internship premises, the workstation and the duties assigned.*

Le Stagiaire peut, s'il le souhaite, informer l'organisme d'accueil de sa situation de handicap, notamment lorsqu'il bénéficie d'une reconnaissance officielle de son handicap conformément à la législation applicable dans son pays de résidence ou dans le pays d'accueil. Afin de permettre à l'organisme d'accueil d'évaluer en amont la faisabilité du stage et de préparer les aménagements nécessaires, le Stagiaire est invité à signaler, avant la signature de la convention et dès que possible, les besoins particuliers susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de réalisation du stage. Si les conditions nécessaires ne peuvent être réunies, l'organisme d'accueil en informe le Stagiaire et l'établissement d'enseignement avant la signature de la convention. Les informations communiquées dans ce cadre sont traitées de manière confidentielle. / *The Intern may, if he so wishes, inform the Host organisation of his disability, in particular where he has an officially recognised disability status under the legislation applicable in his country of residence or in the host country. In order to enable the Host Organisation to assess the feasibility of the internship in advance and to prepare any necessary accommodations, the Intern is invited to disclose, prior to the signature of the internship agreement and as soon as possible, any specific needs that may affect the conditions under which his internship is carried out. If the necessary conditions cannot be met, the Host organisation shall inform the Intern and the Educational institution prior to the signature of the internship agreement. Any information disclosed in this context shall be treated as confidential.*

Lorsque la situation du Stagiaire le nécessite, des aménagements appropriés et raisonnables peuvent être définis et mis en œuvre, en concertation avec le Stagiaire, l'établissement d'enseignement, notamment par l'intermédiaire de son Référent Handicap ou de tout autre interlocuteur désigné à cet effet, et l'Organisme d'accueil. Ces aménagements peuvent notamment concerner: / *According to the Intern's situation, appropriate and reasonable accommodations may be identified and implemented in consultation with the Intern, the Educational institution, in particular through its Disability Support Officer or other designated contact, and the Host organisation. Such*

accommodations may include, in particular:

- l'aménagement du poste et de l'environnement de travail (équipements, matériels ou logiciels adaptés, accessibilité des locaux et des espaces de travail); */ adjustments to the workstation and working environment, including adapted equipment, materials or software, and accessibility of premises and workspaces;*
- l'adaptation des horaires, du rythme, du planning ou des modalités de présence, lorsque celle-ci est compatible avec les exigences du stage et de la formation; */ adjustments to working hours, schedule, pace of work or attendance arrangements, where compatible with the requirements of the internship and the training program;*
- l'adaptation des modalités d'accompagnement, de suivi pédagogique ou d'évaluation; */ adjustments to arrangements for support, academic supervision or assessment;*
- la mise en place des aides humaines ou techniques nécessaires à la réalisation des missions confiées. */ the provision of the human or technical assistance necessary to enable the Intern to carry out the duties assigned to him.*

Les aménagements peuvent être réévalués et adaptés au cours du stage en fonction de l'évolution des besoins du Stagiaire et des conditions de réalisation du stage. / *The accommodations may be reviewed and adjusted during the internship according to changes in the Intern's needs and the conditions under which his internship is carried out.*

L'Organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement peuvent solliciter les organismes compétents et spécialisés afin d'étudier les solutions d'accompagnement appropriées et, le cas échéant, les possibilités de financement des aides techniques ou humaines nécessaires, dans le respect de la législation applicable et des procédures en vigueur dans le pays d'accueil. / *The Host organisation and the Educational institution may consult the relevant competent and specialised organisations in order to identify appropriate support measures and, where applicable, explore available funding for the necessary technical or human assistance, in accordance with the applicable legislation and the procedures in force in the host country.*

Article 10 - Discipline et confidentialité / *Discipline and confidentiality*

Le Stagiaire s'engage à respecter la législation en vigueur dans le pays d'accueil. / *The Intern shall comply with all laws and regulations in force in the host country*.

Le Stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'Organisme d'accueil. Tout manquement par l'Organisme d'accueil au respect des mesures sanitaires prescrites entraîne la mise en œuvre immédiate de l'article 12. / *The Intern shall be subject to the disciplinary rules and the provisions of the Host organisation internal rules applicable, which shall be communicated prior to the commencement of the internship, in particular working hours and the health and safety rules. Any failure by the Host organisation to comply with the prescribed health protection measures shall result in the immediate implementation of Article 12.*

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'Établissement d'enseignement. Dans ce cas, l'Organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'Établissement d'enseignement des manquements et fournit les éléments constitutifs. / *Any disciplinary sanction concerning the Intern may only be decided by the Educational institution. In such cases, the Host organisation shall inform the Academic advisor and the Educational institution of the alleged breaches and provide the relevant information.*

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'Établissement d'enseignement peut demander l'engagement de poursuites disciplinaires et l'Organisme d'accueil se réserve le droit de demander à mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 12 de la présente convention. / *In the event of a particularly serious breach of discipline, the Educational institution may initiate disciplinary proceedings, and the Host organisation reserves the right to request the termination of the internship, in accordance with the provisions set out in Article 12 of the present agreement.*

Le devoir de réserve et de confidentialité est de rigueur absolue et apprécié par l'Organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. / *The duty of discretion and confidentiality shall be strictly observed and shall be assessed by the Host organisation in light of its specific activities*

Le Stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'Organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le Stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Organisme d'accueil, sauf accord écrit de ce dernier. / *The Intern undertakes not to use, disclose, or publish any information collected or obtained during the internship without the prior consent of the Host organisation, including in the internship report. This obligation shall apply both during the internship and after its completion. The Intern further undertakes not to retain, remove, or reproduce any documents, software, or materials of any kind belonging to the Host organisation without its prior written approval.*

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'Organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels. / *With regard to confidential information contained in the internship report, the Host organisation may request restrictions on its dissemination or the removal of certain confidential parts.*

Les personnes amenées à en connaître le contenu sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport. / *Any persons who may have access to the contents of the internship report shall be bound by professional confidentiality and shall neither use nor disclose the information contained therein*.

Article 11 - Propriété intellectuelle / *Intellectual property*

Le Stagiaire demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres, créations, travaux, documents, logiciels, bases de données, études, rapports, résultats ou productions de toute nature (ci-après les « Œuvres ») qu'il réalise personnellement dans le cadre de son stage, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle. / *The Intern shall retain ownership of the intellectual property rights in any works, creations, materials, documents, software, databases, studies, reports, results or other outputs of any kind (hereinafter referred to as the "Works") personally produced by the Intern in the course of the internship.*

Par dérogation au principe ci-dessus, et dans la stricte mesure nécessaire aux besoins de l'Organisme d'accueil, le Stagiaire cède à titre gratuit à l'Organisme d'accueil, qui accepte, les droits patrimoniaux afférents aux Œuvres réalisées dans le cadre des missions expressément confiées et définies par la présente convention. Cette cession se fera au fur et à mesure de la réalisation

des Œuvres. Si besoin, un contrat de cession pourrait être conclu entre les parties. Dans ce cas, il devra être annexé à la présente convention. / *Notwithstanding the foregoing, and to the extent necessary for the purposes of the Host organisation, the Intern hereby grants to the Host organisation, free of charge, the right to use the economic rights associated with the Works produced within the framework of the assignments expressly entrusted to the Intern under the present agreement. This assignment will take place as the Works are completed. If necessary, an assignment agreement may be concluded between the parties. In such case, it shall be attached to this agreement.*

Cette cession comprend, à titre non exclusif sauf stipulation contraire expresse, les droits suivants, conformément à l'article L.131-3 du Code de la propriété intellectuelle : le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'adaptation, le droit de traduction, le droit d'intégration dans des œuvres ou travaux ultérieurs, le droit d'exploitation interne et externe. / *Unless otherwise expressly agreed and written, such grant shall be non-exclusive and shall include the rights of reproduction, communication or dissemination, adaptation, translation, incorporation into subsequent works or materials, as well as the right of internal and external use for the purposes of the Host organisation.*

La présente cession est consentie : pour la durée légale de protection des droits patrimoniaux, pour le monde entier, pour les besoins propres de l'Organisme d'accueil, notamment à des fins scientifiques, techniques, pédagogiques, administratives, industrielles ou commerciales, selon son activité. / *Such rights are granted for the full term of protection of the applicable economic rights and shall apply worldwide, solely for the purposes of the Host organisation, including, as appropriate, scientific, technical, educational, administrative, industrial or operational activities carried out in accordance with its mandate.*

Conformément à l'article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le Stagiaire conserve l'intégralité de son droit moral, comprenant notamment le droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Toutefois, le Stagiaire autorise l'Organisme d'accueil à apporter aux Œuvres les adaptations strictement nécessaires à leur exploitation, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'esprit de l'œuvre ni à l'honneur ou à la réputation du Stagiaire. / *The Intern shall retain all moral rights in the Works, including the right to be acknowledged as the author and the right to the integrity of the Works. The Intern nevertheless authorises the Host organisation to make such modifications or adaptations as may be strictly necessary for the purposes of use, provided that such modifications do not prejudice the spirit of the Work or the honor or reputation of the Intern.*

Sont expressément exclus de la présente cession: les travaux réalisés en dehors des missions confiées, les travaux antérieurs au stage, les connaissances générales, méthodes, savoir-faire et compétences acquises par le Stagiaire au cours de sa formation. / *The present provision shall not apply to works created outside the assignments entrusted to the Intern, to works created prior to the internship, nor to the general knowledge, methods, know-how and skills acquired by the Intern during the course of his academic programme.*

Le Stagiaire autorise l'Établissement d'enseignement à utiliser les Œuvres à des fins strictement pédagogiques, d'évaluation, de soutenance, d'archivage ou de contrôle académique, dans le respect des obligations de confidentialité éventuellement applicables. / *The Intern authorises the Educational Institution to use the Works solely for academic purposes, including evaluation, defense, archiving or academic review, subject to any applicable confidentiality obligations.*

La présente clause ne saurait être interprétée comme créant un lien de subordination ou assimilant le stage à un contrat de travail, conformément à l'article L.124-1 du Code de l'éducation. / *Nothing in this provision shall be construed as establishing an employment relationship or any form of contractual employment between the Intern and the Host organisation.*

Article 12 - Congés, Absences et Interruption du stage / *Leave, absences and interruption of the internship*

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence peuvent être prévus, sous réserve que la durée du stage soit respectée. Elles sont définies entre le Stagiaire et l'Organisme d'accueil, qui en informe l'Établissement d'enseignement. / *For internship with a duration exceeding two months and within the maximum limit of six months, leave or authorised absences may be granted, provided that the total duration of the internship is respected. Such leave or absences shall be agreed upon between the Intern and the Host organisation, which shall inform the Educational institution accordingly.*

Le nombre de jours de congés et d'absence autorisés durant le stage, ainsi que les interruptions prévues, sont indiqués dans les modalités du stage de la présente convention. Ils doivent au minimum respecter la réglementation locale. / *The number of days of leave and authorised absences during the internship, as well as any planned interruptions, shall be specified in the internship terms in this Agreement. These arrangements shall comply at a minimum with the applicable local regulations.*

Le Stagiaire est autorisé à suivre en distanciel des cours et séminaires inscrits dans le programme de la formation, à participer à des réunions. Les dates et modalités sont portées à la connaissance de l'Organisme d'accueil par l'Établissement d'enseignement avant la conclusion de la convention de stage, ou dès leur modification s'il y a lieu. / *The Intern shall be authorised to attend remotely courses and seminars included in the academic programme and to participate in meetings related to their training. The dates and arrangements shall be communicated to the Host organisation by the Educational institution prior to the conclusion of the internship agreement or, where applicable, as soon as any modification occurs.*

Les étudiants élus siégeant au sein des conseils centraux, de pôle ou de composante sont autorisés à prendre part aux séances desdits conseils. Le Stagiaire informe l'Organisme d'accueil et l'Établissement d'enseignement dès qu'il a connaissance d'une instance à laquelle il est convoqué. La convocation peut être demandée par l'Organisme d'accueil. / *Student representatives serving on the central, faculty, or departmental governing bodies of the Educational institution shall be authorised to attend the meetings of such bodies. The Intern shall inform the Host organisation and the Educational institution as soon as he receives the notification for the meeting for which their attendance is required. The Host organisation may request proof of meeting convocation.*

Toute interruption temporaire du stage, qu'elle survienne pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou pour toute autre raison, qu'elle soit prise à l'initiative du Stagiaire ou de l'Organisme d'accueil est signalée par l'Organisme d'accueil aux autres parties de la convention et à l'enseignant référent par courrier électronique. En cas d'accord des parties, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi française (6 mois). En tout état de cause, le report de la fin du stage n'est pas possible au-delà de la date de la fin d'année universitaire et au-delà de la date de délibération du jury du diplôme. / *Any temporary interruption of the internship, whether due to illness, accident, pregnancy, paternity, adoption, or any other reason, whether initiated by the Intern or by the Host*

organisation, shall be notified to the other parties of this agreement and to the Academic advisor. Subject to the agreement of the parties, the end date of the internship may be postponed in order to allow the Intern to complete the total duration of the internship initially planned. Such postponement shall be formalised through an amendment to this agreement, in compliance with the maximum duration of internships under French law (six months). In any event, the postponement of the end date of the internship shall not extend beyond the end date of the academic year and beyond the date of the examination board deliberations for the award of the relevant degree.

En cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le Stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à ceux prévus pour les salariés ou agents. / *In the event of pregnancy, paternity, or adoption, the Intern shall benefit from leave and authorised absences of a duration equivalent to those granted to employees or civil servant*.

En cas de volonté de l'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres par courrier électronique. Les raisons invoquées, notamment le non-respect de la convention ou de la législation en vigueur dans le pays d'accueil, la faute grave, la malveillance, l'absence répétée ou injustifiée du Stagiaire, la mise en danger de la santé physique ou psychologique du Stagiaire, seront examinées en étroite concertation, à l'issue de laquelle la décision d'interruption pourra être arrêtée. / *When one of the three parties intends to terminate the internship definitively, it shall immediately inform the other parties by electronic communication. The reasons invoked, including in particular non-compliance with the provisions of this agreement or with the legislation in force in the host country, serious misconduct, malicious conduct, repeated or unjustified absence of the Intern, or circumstances placing the Intern's physical or psychological health at risk, shall be examined through close consultation between the parties, following which a decision regarding the termination of the internship may be taken.*

Article 13 - Fin du stage et évaluation / *End of the internship and assessment*

Attestation de stage : à l'issue du stage, l'Organisme d'accueil délivre une attestation mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le montant de la gratification éventuellement perçue. Le Stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L. 351-17 du code de la sécurité sociale. Un modèle de l'attestation est annexé à la présente convention. / *Internship certificate : At the end of the internship, the Host organisation shall issue an internship certificate indicating, at a minimum, the effective duration of the internship and the amount of any gratification or allowance received. The Intern may use this certificate in support of a potential application for pension rights under the general old-age insurance scheme, as provided for in Article L.351-17 of the French Social Security Code. A template of the certificate is annexed to this Agreement.*

Qualité du stage : à l'issue du stage, le Stagiaire transmet au service de l'Établissement d'enseignement en charge de l'accompagner dans son projet d'étude et d'insertion professionnelle un document dans lequel il évalue la qualité d'accueil dont il a bénéficié. Ce document ne sera pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme, le cas échéant. / *Quality of the internship : Upon completion of the internship, the Intern shall submit to the relevant department of the Educational institution responsible for supporting their academic and professional development a document evaluating the quality of the supervision and reception received during the internship. This document shall not be taken into account in the academic assessment of the Intern or in the award of the degree, where applicable.*

Évaluation de l'activité du Stagiaire : à l'issue du stage, l'Organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du Stagiaire qu'il adresse à l'enseignant référent. Cet envoi peut se faire par messagerie électronique. Le Stagiaire doit convenir avec son enseignant-référent des modalités d'évaluation. / *Evaluation of the Intern's activities : At the end of the internship, the Host organisation shall complete an evaluation form regarding the Intern's activities and transmit it to the Academic advisor by electronic communication. The Intern shall agree with the Academic advisor on the modalities of the evaluation.*

Modalités d'évaluation pédagogique : à l'issue du stage, le Stagiaire peut faire l'objet d'une évaluation pédagogique selon les modalités prévues dans les modalités du stage de la présente convention. Un nombre d'ECTS peut être accordé. / *Academic assessment : Upon completion of the internship, the Intern may be subject to an academic assessment in accordance with the procedures specified in the internship arrangements set out in this Agreement. A number of ECTS credits may be awarded where applicable.*

Le tuteur de l'Organisme d'accueil ou tout membre de l'Organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'Établissement d'enseignement ou à participer en distanciel dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Établissement d'enseignement. / *The Internship advisor of the Host organisation, or any representative of the Host organisation required to travel to the educational institution or to participate remotely in matters relating to the preparation, implementation, or validation of the internship, shall not be entitled to any reimbursement or compensation from the Educational institution.*

Article 14 - Prise d'effet / *Entry into force*

La présente convention prend effet de plein droit à la date de début de stage précisée dans les modalités. / *This Agreement shall enter into force on the starting date of the internship written in the internship terms.*

À défaut de contreseings simultanés apposés par les parties sur le document, et pour éviter tout retard, l'accord exprimé par messagerie électronique entre l'Organisme d'accueil et le Stagiaire est suffisant pour valider provisoirement l'accord. Tout visa réalisé par l'intermédiaire d'un outil de signature électronique homologué, vaut pour signature. Une signature scannée peut aussi être acceptée sous réserve de certification de l'identité du signataire. / *When the signatures of the parties are not affixed simultaneously on the same document, and in order to avoid delays, the agreement expressed by email between the Host organisation and the Intern shall be deemed sufficient to provisionally validate the agreement. Any signature applied through a certified electronic signature tool shall constitute a valid signature. A scanned signature may also be accepted, subject to verification of the identity of the signatory.*

Article 15 – Litiges / *Dispute settlement*

La présente convention est soumise au droit français pour les aspects pédagogiques et au droit du pays d'accueil pour les conditions de travail. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis au Tribunal administratif de Nantes ou, si et dans la mesure où cette juridiction n'est pas compétente, à la juridiction compétente du pays d'accueil. / *This Agreement shall be governed by French law with respect to academic matters and by the law of the host country with respect to working conditions. Any dispute not resolved amicably between the*

parties shall be submitted to the Administrative Tribunal of Nantes or, where and to extend that such tribunal does not have jurisdiction, to the competent courts of the host country.

Article 16 – Données personnelles / *Personal data*

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel et en particulier le règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé « RGPD »), ainsi que la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018. / *The Parties undertake to comply with all provisions relating to the processing of personal data, and in particular with Regulation (EU) No. 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data (hereinafter referred to as the "GDPR"), as well as Law No. 78-17 of 6 January 1978 on information technology, data files and civil liberties, as amended by the Law of 6 August 2004 and by Law No. 2018-493 of 20 June 2018.*

Notamment, les parties s'engagent à présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement des données réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits de la personne concernée. / *In particular, the Parties undertake to provide sufficient guarantees as to the implementation of appropriate technical and organizational measures to ensure that the processing of personal data meets the requirements of the GDPR and ensures the protection of the rights of the data subject.*